

DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 8 juillet 2016

Délibération n° 2016 – 08/07/2016 – 28

Organisation du Centre de formation ouverte et à distance (CFOAD)

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du Comité technique rendu en sa séance du 21 juin 2016

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 24 voix pour, 3 abstentions :

l'organisation du Centre de formation ouverte et à distance (CFOAD).

Dijon, le 11 juillet 2016

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



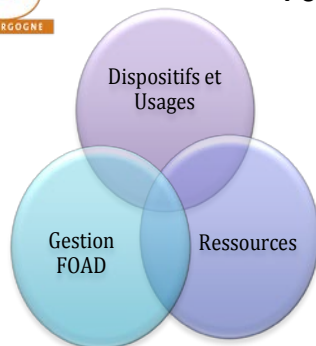
P.J. : Organisation du CFOAD

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

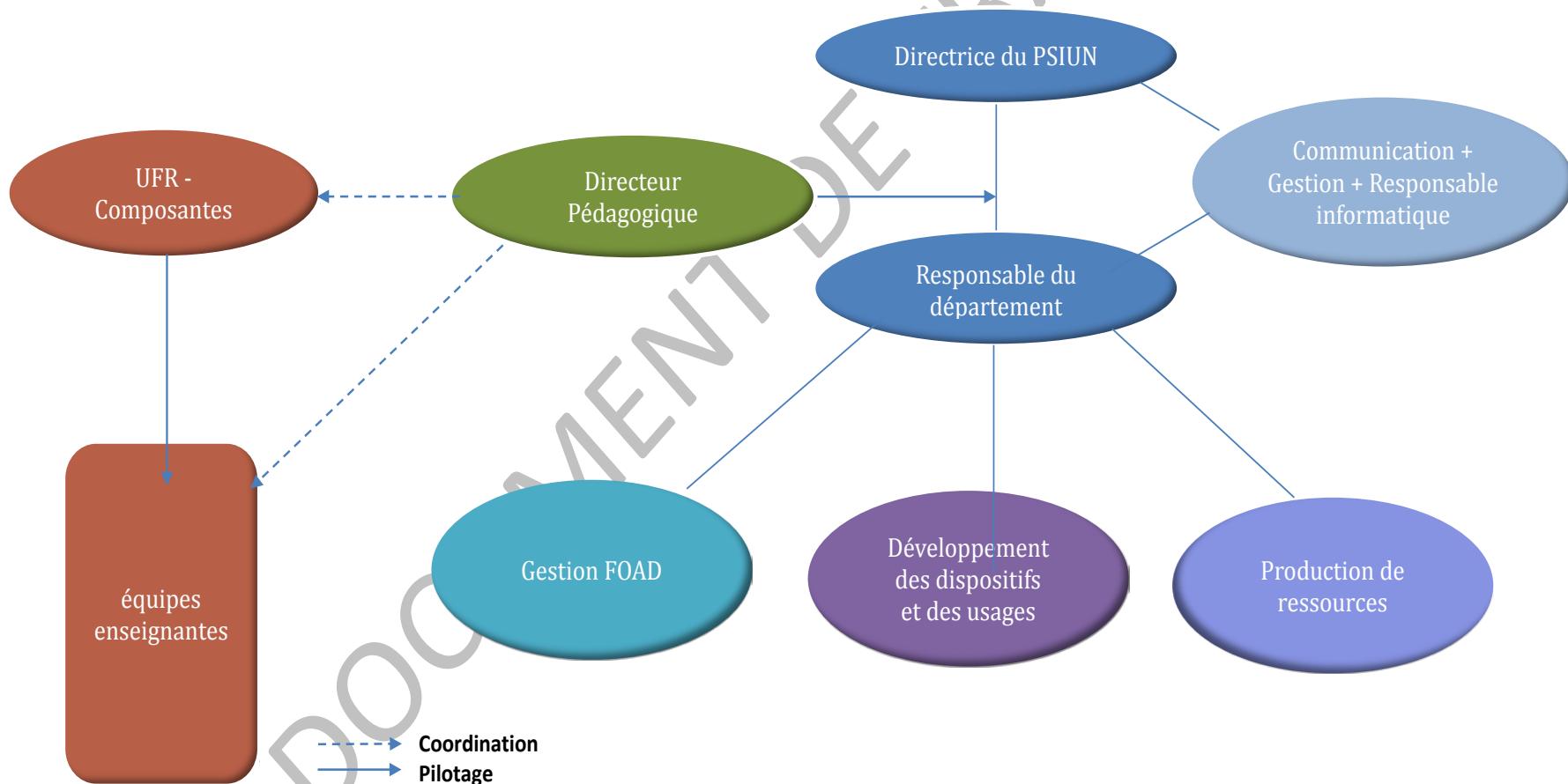
Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

ORGANISATION DU CFOAD

Document soumis au CT du 21 juin 2016



MISSIONS :
DISPOSITIFS : Organiser les enseignements en ligne, développer une offre de formations hybrides en collaboration avec les composantes
USAGES : Accompagner les acteurs aux usages pédagogiques du numérique
RESSOURCES : Créer et diffuser des ressources numériques



Missions du directeur pédagogique

3

Les principales missions du directeur pédagogique sont :

- En lien étroit avec la directrice du PSIUN et secondé par la responsable du département « Aide Numérique », d'assurer le bon fonctionnement et la liaison entre les 3 services « gestion CFOAD », « développement des dispositifs et des usages » et « production de ressources » constitutif du CFOAD ;
- D'être l'intermédiaire entre les usagers (étudiants, salariés inscrits en CFOAD) et les services du CFOAD en cas de conflit ;
- D'assurer la coordination du CFOAD avec les composantes concernées par les enseignements à distance. Cela comprend le dialogue étroit avec les directeurs de composantes sur les projets de formation à distance, sur les besoins en équipe pédagogique, sur la préparation des budgets relatifs aux FOAD pour les composantes ;
- De s'assurer du bon déroulement des actions/dispositifs de formation (conseil de perfectionnement, bonnes pratiques, jury etc... et de leur validation par les composantes) ;
- De faire la veille sur la FOAD au niveau de la Comue, régional, national voire international (Contacts avec les partenaires de la FIT-est, de la FIED, et autres instances de mise en ligne de ressources d'enseignement à distance, FUN, UOH) ;
- De conseiller et accompagner les projets de développement de FOAD.

Liste détaillée des missions

4

A l'externe :

- Contacts avec les partenaires de la FIT-est, de la FIED, et autres instances de mise en ligne de ressources d'enseignement à distance (FUN, UOH) ;
- Contacts avec les responsables éducatifs des institutions pénitentiaires partenaires ;
- Communication sur les dispositifs d'enseignement de l'uB auprès des services culturels des ambassades, alliances françaises etc ;
- Lien avec le service communication de l'uB.

Dans le cadre de la COMUE :

- Contacts réguliers pour veiller à la cohérence de l'offre, éviter dans la mesure du possible les doublons CTU/CFOAD. Partager les bonnes pratiques ;

Liste détaillée des missions

5

Au sein de l'Université de Bourgogne :

A) Veiller au bon fonctionnement du CFOAD ;

- Assurer la liaison entre les personnels administratifs, techniques et enseignants ;
- Identifier et résoudre dans la concertation les points de dysfonctionnement ;
- Donner son avis sur les profils d'emplois comportant une activité d'enseignement à distance, en concertation avec les directeurs des UFR et département concernés ;
- Impulser une dynamique visant à favoriser le sentiment d'appartenance à une équipe, de curiosité pour les applications pédagogiques du numérique dans le cadre de l'enseignement à distance, tout en garantissant l'autonomie de l'enseignant dans ses choix pédagogiques, didactiques et scientifiques.

Liste détaillée des missions

6

- S'assurer de la mise en place, dans les composantes participant aux formations CFOAD, de CPERs dont il pourrait être l'invité permanent ;
- Intervenir lors de conflits entre des étudiants et des personnels de façon à garantir le respect d'une déontologie de part et d'autre ;
- Organiser au moins une fois par an une réunion des enseignants, et de façon plus régulière avec les BIATSS ;
- Rédiger chaque année un rapport d'activités pour le CFOAD, en collaboration avec le/la responsable administratif(ve). Ce rapport comportera un bilan financier ainsi qu'un rapport prévisionnel, avec, en cas de dégagement de bénéfices, mention des parts reversées aux composantes ;
- Travailler avec les BIATSS concernés à l'élaboration du calendrier annuel (envois, regroupements et réunions pédagogiques, examens et tenue de jurys).

Liste détaillée des missions

- B) Soutenir les projets d'enseignement à distance ou hybrides au sein de l'UB :
- Accompagner les composantes dans le développement de nouvelles formes d'enseignement pour répondre aux besoins d'un public diversifié et connecté ;
- Faire réaliser des études de benchmarking pour accompagner l'ouverture de nouvelles formations en ligne ;
- Mettre à disposition des composantes et enseignants désireux de développer des formations hybrides les outils nécessaires à la réalisation de leurs projets ;
- Organiser la synergie du travail de création et de diffusion des ressources ainsi que la formation des divers personnels engagés dans un projet de pédagogie numérique;
- Se tenir au courant des avancées techniques et pédagogiques en participant à des rencontres nationales et internationales. Affermir l'insertion de l'UB dans les réseaux existants ;
- Travailler en étroite collaboration avec les responsables des dispositifs, des ressources et des usages.

Cycles de travail

- Dans le cadre de l'application du dispositif ARTT de l'université, notamment son point 4.1 sur les cycles de travail des personnels à temps complet, il est prévu de mettre en œuvre un cycle pluri-hebdomadaire permettant de libérer une demi-journée par séquence de deux semaines.
- Ce dispositif permettra d'assurer une plus large amplitude horaire du service CFOAD au bénéfice des étudiants et des enseignants
- La mesure permet d'assurer la présence d'au moins un personnel aux plages horaires les plus fréquentées et ainsi une qualité d'accueil optimisée
- Ainsi, une semaine de travail sur deux pourra se répartir sur 9 demi-journées, dans le cadre d'un calendrier prévisionnel
- Le dispositif concerne les personnels du CFOAD (scolarité, appui à l'enseignement)

Autres actions d'amélioration

9

- Mise en place des nouveaux outils de gestion, plus intégratifs, facilitant et sécurisant les paiements en ligne => allègement de la charge de travail relative aux paiements en plusieurs fois et par chèques
- Formations prévues pour les personnels sur les nouveaux logiciels
- Mise en place de la charte des bonnes pratiques pédagogiques après sa mise-à-jour et finalisation avec le futur directeur => rationalisation des liens entre l'équipe scolarité et les enseignants
- Réflexion en cours avec le pôle patrimoine pour regrouper les services dans une unicité de lieu